

Pour évaluer la situation de la couverture radiophonique FM et télévisuelle numérique terrestre (TNT) dans les régions touchées par les inondations survenues en septembre dernier, la HACA a organisé une grande campagne de mesures et d'inspection techniques sur un parcours routier de 2715 kilomètres.

Les contrôleurs assermentés de l'instance de régulation ont ainsi inspecté entre le 03 et le 16 octobre 2024, les infrastructures de télédiffusion de dix-huit localités : Foum El Hisn, Akka, Tata, Foum Zguid, Zagora, Tagounite, Mhamid El Ghizlane, Nkouba, Tazarine, Alnif, Erfoud, Aoufous, Errachidia, Goulmima, Tinghir, Boumalen Dades, Kelaat Megouna et Ouarzazate.

A l'issue de cette campagne, les constats suivants ont pu être établis :

- Les équipements des plateformes de diffusion n'ont pas subi de dommages physiques pouvant être à l'origine de l'interruption de la réception de la radio FM par les citoyens, en raison notamment de la qualité technique des équipements et de celle des emplacements des sites accueillant ces infrastructures de télédiffusion ;
- Les signaux émis par les émetteurs de TNT déployés par la SNRT et par les émetteurs de radio FM, n'ont connu en raison des précipitations pluviométriques exceptionnelles connues par ces régions qu'un nombre très limité de cas de coupures de signal. Ainsi, les contrôleurs de la HACA n'ont relevé que (07) cas de coupures du signal parmi les 134 émetteurs de radio FM et trois (03) cas parmi les 36 émetteurs de TNT. Les équipes techniques régionales de la SNRT ont pu d'une manière diligente rétablir le fonctionnement normal de l'ensemble du réseau.



Prenant acte des constats de cette mission d'évaluation, le Conseil Supérieur de la Communication

Audiovisuelle s'est félicité lors de sa réunion plénière du 10 décembre 2024, des efforts déployés par le pôle public de l'audiovisuel comme par les opérateurs privés de radio pour la garantie de la résilience des infrastructures de diffusion et le renforcement de l'équité territoriale en matière de couverture audiovisuelle sur tout le territoire national et notamment en faveur des régions éloignées.

Il a aussi estimé que le partage des infrastructures de télédiffusion de la SNRT avec les opérateurs privés de radio et de télévision constitue un bénéfice pour le citoyen marocain usager des médias et un atout dans la garantie de l'accès à l'information.

Le Conseil Supérieur a également considéré que les inondations de septembre 2024 ont rappelé la centralité du rôle de l'audiovisuel public ainsi que la valeur ajoutée des opérateurs privés au service de l'information d'intérêt général dans les situations d'urgence, notamment dans le contexte de catastrophes naturelles.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>